

Mairie de Saint-Agnant près Crocq

Compte rendu
du Conseil Municipal du 26 juillet 2017

Ordre du jour selon convocation du 21 juillet 2017 :

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu de la séance du 14 juin 2017**
- **Répartition du FPIC 2017**
- **Possibilité temporaire d'accroissement du temps de travail des agents**
- **Phasage des travaux et processus de réouverture du multi**
- **Aménagement du secrétariat de mairie**
- **Préparation inauguration Chapelle St Michel**
- **Questions à l'initiative des participants**

Présents : BERGER Denise, BOURGNINAUD Fatima, CHAUSSAT Jean-Christophe, CHAUSSAT Vincent, MASSACRIER Christian, PEYRAUD Jean-Michel, VERNY Laurent, WELZER Jean-Paul

Excusés : DUBET Jacques

En sa qualité de secrétaire de mairie : Catherine AUBIER

Le Maire ouvre la séance à 20h15

Secrétaire de séance : Jean-Michel PEYRAUD

- **Approbation à l'unanimité du procès-verbal** du 14 juin 2017.
- **Répartition du FPIC 2017 (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)**

Le Conseil décide d'approuver à l'unanimité la proposition du Président de la Communauté de Communes Chénérailles, Auzances/Bellegarde et Haut Pays Marchois, d'une répartition « dérogatoire libre » du FPIC 2017, dont la validité a été votée, à la majorité du conseil communautaire, du 28 juin dernier

Le FPIC sera donc versé par la ComCom. Le montant sera identique à l'année précédente (2016) à savoir 5 589 euros.

- **Possibilité temporaire d'accroissement du temps de travail des agents**

Pour faire face à un accroissement d'activités et en fonction des nécessités de service, le personnel titulaire, contractuel ou bénéficiant d'un contrat aidé par l'Etat, peut être amené à effectuer des heures complémentaires

Ces heures sont soit indemnisées au taux horaire habituel de l'agent soit récupérées sous forme de repos durant une période prévue comme travaillée.

Pour les agents dont le régime relève de la fonction publique territoriale, la rémunération respectera les dispositions du décret 2002-60 du 14 janvier 2002.

S'il y a lieu, au-delà du cycle hebdomadaire de 35 heures, les heures supplémentaires seront rémunérées en fonction de la réglementation en vigueur applicable à l'agent.

- **Phasage des travaux et processus de réouverture du multi**

- Au plan administratif en vue de la signature du bail commercial avec Mme Béatrice Dumas, le conseil donne, à l'unanimité, tout pouvoir au maire aux fins de signer tout document nécessaire.
- En outre il est convenu que le bail comportera les dispositions nécessaires à la conclusion d'un contrat de jouissance de la licence IV, appartenant à la commune, au profit de l'exploitante Mme B.Dumas - moyennant une redevance annuelle de 1€ qui ne fera pas l'objet d'une mise en recouvrement effective .
- A ce jour, la cuve d'essence et gazoil, composée de 3 compartiments a été contrôlée. Elle est conforme à la réglementation.
- Le 29 août 2017 : arrivée à St Agnant de Mme DUMAS et de son fils
- Les 18 et 19 septembre 2017 : Mme Dumas suivra le stage obligatoire organisée par la CCI, pour pouvoir exploiter la licence IV mise à disposition par la commune
- Fin sept. / début oct. : ouverture prévisionnelle du multi-services

Dans l'immédiat, nécessité de « préparer » la mise en route du commerce :

- travaux d'électricité,
- travaux de plomberie,
- peinture,
- mise en place du bar + positionnement éclairage
- mise en place de la plonge (1 bac+ égouttoir).
- pose carrelage sur mur local cuisine

Remarque : une inauguration « officielle » est à l'étude vers le mi - d'octobre avec la participation possible d'un orchestre de variétés style jazz band.

- **Aménagement du secrétariat de mairie**

Les travaux d'aménagement (sol, mur) du secrétariat de mairie sont prévus pour la 2ème quinzaine octobre prochain. Ils seront confiés à l'entreprise d'insertion d'Aubusson, et en partie aux 2 employés communaux.

- **Préparation inauguration toiture Chapelle St Michel**

Les invitations aux officiels ainsi qu'aux donateurs ont été envoyées. L'inauguration aura lieu le samedi 12 août à 11h00. Un pot sera servi sur le site, sous chapiteau, à l'issue de l'inauguration.

Environ une centaine de personnes devrait participer à cet événement.

- **Questions à l'initiative des participants**

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Vu le maire Vu le secrétaire